



### Parcours balisé N°32

Alternance de montées et descentes parmi les vergers, vignes et cultures. Beaux panoramas sur la vallée et les coteaux de l'Yonne.

<b>Durée :</b>	2h 35	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	7,86 km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	121 m	<b>Activité :</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif :</b>	125 m	<b>Région :</b>	Puisaye
<b>Point haut :</b>	302 m	<b>Commune :</b>	Migé (89580)
<b>Point bas :</b>	180 m		



## Description

Départ depuis le centre du village, au pied de la mairie et du parking aménagé devant le petit étang.

**(D/A)** Face aux escaliers menant à la mairie et aux écoles, prendre à droite la Rue du Fort. Au croisement, tourner à gauche en laissant les deux prochaines rues adjacentes. Peu après un hangar, oublier le chemin sur la gauche. Passer devant le verger conservatoire.

**(1)** À la fourche, obliquer sur la gauche et continuer la montée. Arrivé sur un large chemin, tourner à droite et le conserver tout en longeant un espace plus ouvert.

**(2)** Au chemin transversal, tourner à gauche puis tout de suite à droite. Continuer en lisière de bois, puis pénétrer en sous-bois. Passer sous une ligne électrique.

**(3)** À ce nouveau chemin transversal, tourner à gauche.

**(4)** Virer en épingle sur la droite. Passer devant la Fontaine Morte. Peu après, laisser le chemin sur la droite.

**(5)** Quitter le chemin et prendre en face la route qui descend. La quitter dans la première courbe pour emprunter le chemin d'en face. La descente s'achève sur la Route D111.

**(6)** La traverser et continuer le chemin. Longer la station d'épuration à main droite, puis monter en lisière de bois et pénétrer dedans pour aboutir à une clairière.

**(7)** Tourner franchement à droite dans le Chemin des Laves. Passer sous une ligne électrique. Au bout, continuer en face sur la route et aux premières maisons, continuer tout droit. Passer à hauteur du terrain de sports. Au panneau Stop, aller tout droit. Poursuivre dans la Grande Rue. Arrivé devant l'église, la contourner par la gauche. Au bout de cet édifice, virer à droite et rejoindre le point de départ **(D/A)**.

## Points de passages

### **D/A Étang et mairie - Église Saint-Romain (Migé)**

N 47.676047° / E 3.542813° - alt. 202 m - km 0

### **1 Croisement en Y**

N 47.683832° / E 3.538063° - alt. 247 m - km 1.02

### **2 Chemin transversal**

N 47.687273° / E 3.544554° - alt. 300 m - km 1.88

### **3 Chemin transversal**

N 47.68619° / E 3.555454° - alt. 289 m - km 2.73

### **4 Carrefour en épingle à cheveux**

N 47.688815° / E 3.559735° - alt. 289 m - km 3.17

### **5 Vignes sur la gauche et points de vue**

N 47.678934° / E 3.56246° - alt. 236 m - km 4.48

### **6 Débouché sur la route**

N 47.672303° / E 3.560872° - alt. 184 m - km 5.25

### **7 Clairière et carrefour**

N 47.66778° / E 3.56422° - alt. 207 m - km 5.83

### **D/A Étang et mairie - Église Saint-Romain (Migé)**

N 47.67605° / E 3.542808° - alt. 202 m - km 7.86

## Informations pratiques

Équipement classique pour affronter la météo et les chemins de coteaux.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°32 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en octobre 2021.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

## A proximité

À remarquer dans la Grande Rue, au niveau du café-restaurant, sur la gauche, dans une ruelle, la façade assez typique d'un ancien casino.

Vignerons en vente directe dans le village.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-bois-joly/>

**En savoir plus :** Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARGEAU

Tel : 03 86 45 61 31 - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

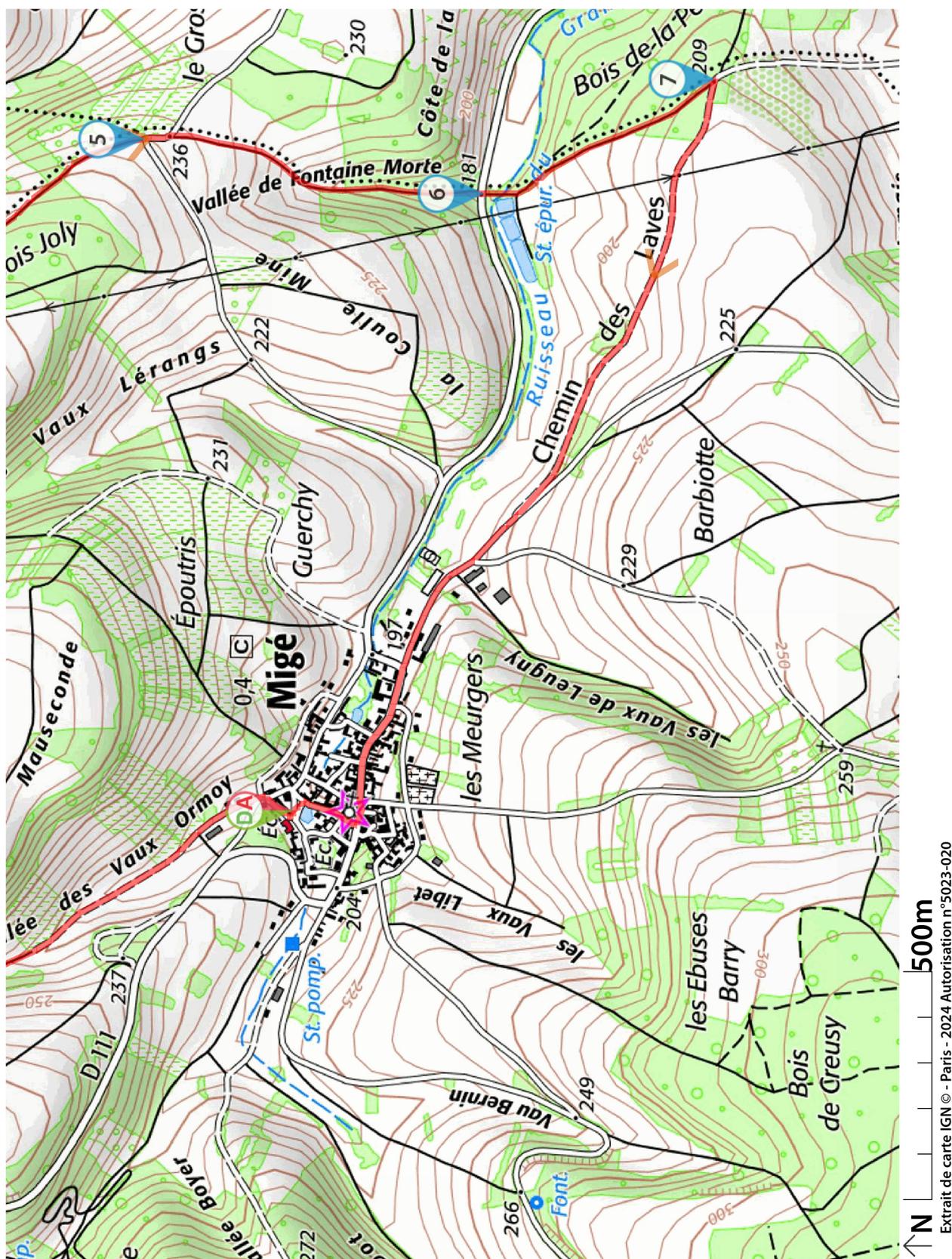
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

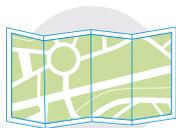
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



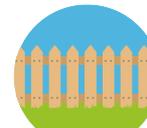
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**